



BOUCHARD, Guy, *Le procès de la métaphore*

André Carrier

Volume 42, numéro 1, février 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400223ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400223ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Carrier, A. (1986). Compte rendu de [BOUCHARD, Guy, *Le procès de la métaphore*]. *Laval théologique et philosophique*, 42(1), 117–119.
<https://doi.org/10.7202/400223ar>

□ recensions

Guy BOUCHARD, *Le procès de la métaphore*. Coll. Brèches, Hurtubise HMH, 1984.

Avec ce *Procès de la métaphore*, la Chouette de Minerve s'est levée à temps pour reprendre, en pleine époque d'euphorie métaphorique, l'ensemble de la problématique de la métaphore d'un point de vue philosophique.

Bouchard est doublement motivé. D'abord l'autophagie l'inquiète, c'est-à-dire les généralisations abusives au sujet de la métaphore qui la rendent insignifiante et difficilement caractérisée (dans les relations floues d'assimilation et de contiguïté); l'inquiète ainsi la persistance de certains problèmes quant à une théorie qui soit satisfaisante et unifiée: on conçoit volontiers la métaphore ici comme remplacement par ressemblance à l'intérieur de la phrase, là comme trope ou comme figure en général, ici comme pouvant déborder la phrase, là comme pouvant déborder le langage vers la pensée intérieure ou vers tout mode d'expression (totémique, visuel); on la conçoit aussi en un sens vaporeux ou sans aucune exigence théorique, lui faisant relier l'art et la vie, ou la désignant comme un médium d'expression, ou encore la faisant coïncider avec l'œuvre même comme représentation. (PM: 5-7).

Deuxième élément de motivation: l'intérêt que la métaphore présente pour le discours philosophique. Quoique plutôt niée par Locke et Hobbes qui l'apparentent aux abus de langage, ou par les philosophes positivistes qui la qualifient de frivole et d'inessentielle, ou par Quine qui en formule le «clearing trops away», la métaphore est reconnue comme cruciale par la philosophie des sciences et par la théorie de la connaissance. Sa créativité (Miali) et sa valeur de découverte (Popper) font dire d'autre part à Wayne Booth que le travail de chaque philosophe consiste à élaborer sur l'inadéquation des métaphores de ses collègues. (PM: 7-9).

De la métaphore en philosophie: voilà l'enjeu qu'ouvre ce *Procès* suite au débat inauguré par Derrida et Ricœur dans «La mythologie blanche», *La métaphore vive*, et «Le retrait de la méta-

phore». Privilégiant ces textes, Bouchard contournera l'obstacle épistémologique érigé par Derrida puis proposera une conception moins unilatérale que celle de Ricœur quant à la *définition* et au rôle de la métaphore.

Sa méthode, celle du résumé: tout d'abord pour faire le point sur l'ensemble des théories de la métaphore; ensuite, pour éviter d'afficher une originalité dont le seul fondement serait l'ignorance; enfin pour postuler l'hypothèse d'une définition unique ou unifiée de la métaphore. Normative, cette définition minimale ne cherchera toutefois pas l'assentiment. Elle conclura, relativement et provisoirement, un travail de recherche dont les exigences ont pour but un appel à la relecture, à la compréhension, à l'échange, et à la discussion quitte à devoir, par souci d'objectivité, faire apparaître les principales théories de la métaphore sous un angle, non plus antagoniste, mais complémentaire.

Car c'est de cela qu'il s'agit: non pas tant d'un procès de la métaphore ou d'une méditation sur la métaphore morte-vive, expressions elles-mêmes métaphoriques relevant du droit ou des chasseurs de primes; mais davantage d'un procès de «Ricœur», ou plutôt des lectures antagonistes que celui-ci fait des auteurs dits de la conception substitutive de la métaphore (soit Du Marsais, Fontanier, Ullmann, Konrad) et des auteurs dits de la métaphore vive, événementielle (Richards, Black, Beardsley). «En un sens, d'écrire Bouchard, son livre est un inédit, c'est-à-dire un texte implicite qui sert de norme à l'accueil ou au rejet des théories examinées, un texte qui affleure par bribes, mais qui ne s'expose jamais lui-même de façon systématique». (PM: 6-9)

Sévère, ce verdict ne condamne pourtant pas. Sa remontrance est à l'effet de contester la pertinence de l'opposition entre la conception qui confine la métaphore au mot (substitutive) et la conception qui en fait un phénomène de prédication au niveau de l'énoncé (interactive). D'où les relectures que Bouchard nous invite à faire ici de Fontanier, pour la «rétorique classique», là de

Max Black pour la théorie interactive, puis de l'ensemble des théoriciens de la métaphore.

En cela, il nous aide d'un métalangage dont le but est de traduire et d'intégrer à une même grille d'analyse les diverses conceptions de la métaphore, en en dégageant les traits pertinents, eux-mêmes regroupés sous des catégories. Ces traits sont la métaphore elle-même dans ses aspects syntagmatique et paradigmatique, sa modalité comme présence ou absence d'écart, son fondement en termes de ressemblance, contiguïté, inclusion, exclusion, traits dont la combinatoire pourrait permettre 16 384 combinaisons. Nous avons là le deuxième intérêt de la grille d'analyse: celui de prescrire des conceptions possibles. Opérant par réduction, Bouchard ne retiendra que leur fondement soit une combinaison de traits: ressemblance + inclusion, ressemblance + exclusion. (PM: 118) Les thèses relatives à ses résultats sont les suivantes: 1. la métaphore est une expression linguistique caractérisée par la notion d'écart; 2. cet écart est au niveau sémantique; 3. la métaphore comporte un aspect syntagmatique et un aspect paradigmatique; 4. l'aspect syntagmatique met en cause deux signes, l'un modificateur, l'autre modifié; 5. l'aspect paradigmatique met en cause une consigne substituable au modificateur; 6. l'écart métaphorique est à la fois paradigmatique (entre modificateur et terme modifié), introduisant ainsi une double tension: association figurée d'une part, impertinence sémantique d'autre part; 7. le fondement de la métaphore est une ressemblance qui, conjointe à une inclusion ou à une exclusion, réduit l'écart.

Bref, et je cite:

« la métaphore est un métasémème qui d'une part sur le plan syntagmatique, combine un modificateur et un terme modifié en tension d'impertinence sémantique, et d'autre part, sur le plan paradigmatique, associe le modificateur à un consigne en tension figurée, tension que la ressemblance entre le signifié du modificateur et le consignifié permet de réduire au profit d'une nouvelle pertinence interactive ». (PM: 120)

De la tension, Bouchard conclut que « la substitution des signifiants n'est que l'aspect superficiel d'un phénomène dont l'autre aspect est l'interaction des signifiés » (PM: 149). Soutenant (avec Ricœur!) l'absence de conflit entre théorie de la substitution (ou de l'écart) et théorie de l'interaction, il ajoute que « si on la relie à la prédication, l'interaction relève de l'aspect syntagmatique de

la métaphore, la substitution se rapportant à son aspect paradigmatique: or, ces deux aspects, comme on ne peut plus l'ignorer depuis Saussure, concourent simultanément à la production de tout énoncé ». (PM: 150)

L'option est claire: substitution et interaction sont l'aspect législatif ou doctrinaire du paradigme et du syntagme que Bouchard dégage progressivement en position centrale. Il écrit:

« Il nous semble préférable de maintenir que toute métaphore est un syntagme, que certains syntagmes métaphoriques sont des énoncés et d'autres des syntagmes au sens étroit, et que dans l'un comme dans l'autre cas le rôle de l'aspect paradigmatique est tout aussi important que celui de l'aspect syntagmatique ». (PM: 151)

Phénomène linguistique, paradigmatique et syntagmatique, la métaphore fait appel au système. Son « procès » ne se fera pas au hasard. Elle œuvrera de l'intérieur des règles du langage ou à leur frontière, se jouant d'elles ou les transgressant au besoin, et selon un protocole, ce qui la fera signifier sur de l'absurdité apparente. Elle inscrira un rapport de ressemblance entre un terme déviant et un terme virtuel, le rapport d'inclusion étant réservé à la synecdoque et le rapport de contiguïté à la métonymie.

Terme déviant! revoyons le titre de cette présentation: s'agit-il du procès de la métaphore ou de ses théoriciens? Réponse variable, sujette à ce que l'on réfère le procès au Droit, ou au processus de la métaphore. Réponse constante: puisque la notion de procès réfère au système et à la procédure (d'analyse). Par ailleurs, puisque le titre est métaphorique, nous pouvons tenir un pour l'autre, auteurs et métaphore. Procès (P) ou procès (p). Dans un cas ou dans l'autre, le procès et la référence au système peuvent couvrir, outre la définition, le rôle de la métaphore.

Sur ce dernier, Derrida n'a pas prisé que Ricœur le mésinterprète en le plaçant sous l'égide de la métaphore morte, usée. Comme Ricœur, il conteste le privilège du nom et du mot, ainsi que l'étymologisme. Quoique sous réserve, cette volonté de conciliation profitera à Bouchard, d'autant plus que la trêve laisse apercevoir une proximité entre ces auteurs quand l'un radicalise la métaphore en la liant au surgissement du langage (Derrida) et que l'autre la fait être à l'origine de toute catégorisation (Ricœur).

Première réserve: Bouchard refusera de « lire dans un concept l'histoire cachée d'une métaphore », ce qui équivaldrait à « privilégier la

diachronie et une conception symboliste du langage », ce qui constituerait un « parti pris sémantique et symboliste contre la syntaxe et le système » (PM : 177). Pour lui, en effet, la métaphore ne prend sens qu'en situation d'énoncé. Elle ne se découvre pas par l'étymologisme qui est « un tropisme inversé qui découde les motivations actuelles pour ressusciter un sens primitif ou originaire ». (PM : 262) Pourquoi, en effet, celui-ci serait-il la norme ? « Pourquoi faudrait-il, parlant français, anglais, ou allemand, penser latin, grec, ou indo-européen ? ». (PM : 262)

Deuxième réserve : Bouchard refusera de conclure au seul rôle cognitif de la métaphore.

Critiquant, là Derrida, ici Ricœur, il tiendra à s'assurer de la polyvalence fonctionnelle de la métaphore en synchronie.

Pour ce faire, il dispose de la conception référentielle du signe et de la métaphore chez Ricœur ainsi que des ambiguïtés qu'elle génère quant à la dénotation nulle. Il privilégie par contre la conception jakobsonienne.

Il identifie ainsi les fonctions de la métaphore à celles du langage. À ces fonctions, référentielle, phatique, poétique, métalinguistique, émotive, conative, il ajoute la fonction heuristique, admettant avec Martinet que le langage (la métaphore) sert en outre de « support à la pensée ».

Puis il effectue une conjonction entre ces fonctions du langage et la liste des rôles que nous a léguée la rhétorique ancienne et classique. À la fonction émotive, se rattache l'idée que la métaphore exprime les sentiments et témoigne de la créativité de l'inventeur, à la fonction désignative se rattachent l'expression des pensées, leur déguisement, leur interaction, ainsi que la faculté de suppléer aux carences du lexique ; la fonction esthétique recouvre la fonction ornementale en général et, en particulier l'état, le relief ou la noblesse conférés à l'expression ; de la fonction conative relève la capacité d'émuouvoir le lecteur (d'où collusion avec la fonction émotive) ; si la fonction métalinguistique semble ignorée par la tradition, on peut la rapprocher des études contemporaines du rôle de la métaphore dans les discours philosophiques et scientifiques ; les fonctions phatique et heuristique sont elles aussi non thématiques ; tout reste à faire pour la première ; quant à la deuxième, elle recoupe les conceptions qui assimilent le rôle de la métaphore à celui des modèles (fiction explicative). « Animer l'inanimé, d'écrire Bouchard, faire voir l'invisible, c'est coupler la fonction désignative et la fonction esthé-

tique, tandis que rendre la vérité consommable et s'adapter aux capacités intellectuelles des auditeurs, cela relève des fonctions désignative et conative ». (PM : 250)

Au terme, ce *Procès* nous fait conclure à l'omniprésence de la métaphore dans le langage, et à sa polyvalence. Nous pouvons inventer des métaphores, tirer des significations nouvelles de notre langage, sans avoir nécessairement de nouveau monde à projeter car la métaphore « a toujours un sens », et « par définition, elle est sens émergeant. » (Pm : 251)

Au terme, ce *Procès* est œuvre de rigueur car l'auteur, soucieux de préserver le discours philosophique, se donne pour exigence de respecter la terminologie technique reçue de l'histoire ayant trait à la métaphore. (PM : 240). Œuvre technique dense et savante, dont le résultat est simple puisque l'auteur conclut :

« Je pense, je parle, j'écris : aujourd'hui. Tantôt avec, tantôt sans métaphores. Les mots que j'emploie sont ni vivants, ni morts, ni usés. Je les utilise. Littéralement ou non. La métaphore n'est pas l'inconscient du concept. Le concept n'est pas la parousie de la métaphore. La métaphore est un concept déplacé. Migrateur. Étoile filante... » (PM : 263)

Œuvre de rigueur savante, qui n'échappe pas à la métaphore, mais de laquelle s'échappe peut-être encore... la métaphore.

André CARRIER
Collège de Lévis-Lauzon

John C. CAHALAN, *Causal Realism, An Essay on Philosophical Method and the Foundations of Knowledge*. University Press of America, Lanham/New York/London, 1985. 503 pages (22,5 × 15 cm).

Cet essai se veut une reconsidération des idées contemporaines à propos de la méthode de la philosophie et une critique de la conception des empiristes sur la connaissance. À l'encontre de Hume et de ses successeurs responsables du « tournant linguistique » imprimé à la philosophie anglo-saxonne du vingtième siècle, l'A. défend la thèse que les problèmes de philosophie concernent les relations causales et que la philosophie peut opérer ses vérifications non seulement en faisant appel aux faits d'expérience à expliquer par leurs